



SYNDICAT MIXTE LOIRE AVAL

CONSEIL SYNDICAL

Séance du jeudi 10 décembre 2015

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Le dix décembre deux mille quinze, à quatorze heures trente, dans les locaux de Nantes Métropole, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du vingt-deux octobre deux mille quinze signé du Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire (aujourd'hui Président du SYLOA)

Etaient présents :

Christian COUTURIER, représentant titulaire de Nantes Métropole (4 voix), **Thomas QUERO** représentant suppléant de Nantes Métropole (4 voix), **Freddy HERVOCHON**, représentant titulaire du Conseil départemental de Loire-Atlantique (3 voix), **Jean-Pierre BELLEIL**, représentant titulaire de la COMPA (3 voix), **Chantal BRIERE**, représentante titulaire de Cap Atlantique (2 voix), **Jean-Yves HENRY**, représentant titulaire de la CCEG (2 voix), **Jean CHARRIER**, représentant titulaire de la CC de la région de Machecoul (1 voix), **Claude CAUDAL**, représentant titulaire de la communauté de communes de Pornic (1 voix), **Joël BARAUD**, représentant titulaire de la communauté de communes de Vallet (1 voix), **Alain RAYMOND**, représentant de la communauté Candéenne (1 voix), **Jean-Charles JUHEL**, représentant titulaire de la communauté de communes du canton de Champtoceaux (1 voix), **Anne GUILMET**, représentante suppléante de Communauté de communes de Champtoceaux (ne prenant pas part aux votes), **Didier PECOT**, représentant titulaire de la communauté de communes de Pontchâteau-Saint-Gildas des Bois (1 voix), **Anne LERAY**, représentante titulaire de la communauté de communes de Loire Divatte (1 voix), **Jean-Paul NICOLAS**, représentant titulaire de la communauté de communes de Loire et Sillon (1 voix),

Étaient excusés ou absents : **Julie LAERNOS**, représentante titulaire de Nantes Métropole, **Alain ROBERT**, représentant titulaire du Conseil départemental de Loire-Atlantique **donnant pouvoir à Freddy HERVOCHON** (3 voix), **Pascale HAMEAU** représentante titulaire de la CARENE, **donnant pouvoir à Christian COUTURIER** (3 voix), **Thierry GADAIS**, représentant titulaire de la communauté de communes de Cœur d'Estuaire **donnant pouvoir à Jean-Paul**

NICOLAS (1 voix), **Guy FRESNEAU**, excusé, représentant suppléant de la communauté de communes de Cœur d'Estuaire, **Jean-Pierre LUCAS** représentant titulaire de la communauté de communes Cœur de Pays de Retz **donnant pouvoir à Claude CAUDAL** (1 voix), **Bertrand SAGET**, excusé, représentant suppléant de la communauté de communes Candéenne, **Sylvie GAUTREAU**, représentante titulaire de la communauté de communes Sud Estuaire, **Christophe DOUGE**, représentant titulaire de Montrevault Communauté, **Muriel VANDENBERGHE**, excusée, représentante suppléante de Montrevault Communauté, **Michel BELOUIN**, représentant titulaire de la communauté de communes Ouest Anjou, **Jean-Pierre BOUILLANT**, représentant titulaire de la communauté de communes de Sèvre Maine et Goulaine **donnant pouvoir à Joël BARAUD** (1 voix), **Marcelle CHAPEAU**, excusée, représentante suppléante de la communauté de communes de Sèvre Maine et Goulaine.

Quorum : 14

Nombre de votants : 19 (14 présents + 5 pouvoirs) ; nombre de voix : 35 (26 directes + 9 pouvoirs)

Secrétaire de séance : M. **Jean-Pierre BELLEIL**

➤ Adoption du compte-rendu de la séance du comité syndical du 10 novembre 2015

➤ Délibération 2015_12_006 – vote du Budget primitif 2016

Projet de BP 2016 soumis au comité syndical, à voter par chapitre :

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chapitres	Articles	Libellé	Dépenses	Recettes
011		charges à caractère général :	186 092	
	60611	eau	900	
	60612	électricité	700	
	60621	combustible	3 650	
	60622	carburant	1 200	
	60623	alimentation	350	
	60628	autres fournitures non stockées	500	
	60631	fourniture d'entretien	1 050	
	60632	fourniture petit équipement	1 824	
	60636	vêtement de travail	100	
	6064	fourniture administrative	900	
	611	contrats de prestations de service	23 414	
	6132	location immobilière	9 800	
	6135	location mobilière	4 750	
	614	charges locatives	2 400	
	61522	entretien bâtiment	16 000	
	6156	maintenance	10 592	
	616	prime d'assurance	1 000	
	617	études et recherche	80 000	
	6182	documentation	300	
	6184	versement organismes formation	1 000	
	6188	autres frais divers	600	
	6225	indemnité comptable	300	
	6231	annonces insertion	1 500	

	6236	catalogues et imprimés	3 000	
	6237	publication	750	
	6251	voyages et déplacements	500	
	6256	mission	2 000	
	6257	réceptions	850	
	6261	frais affranchissement	4000	
	6262	frais de télécom	4 162	
	6283	frais nettoyage locaux	6 000	
	63513	autres impôts locaux	2 000	
012		charges de personnel et frais assimilés :	282 058	
	6218	autre personnel extérieur	7 080	
	633x	taxes versements assimilés salaires	5 235	
	641xx	rémunération du personnel	176 806	
	645x	charges de sécurité sociale prévoyance	81 838	
	647x	autres charges sociales	1 800	
	648x	autres dépenses de personnel	9 300	
66	668	charges financières	3 850	
022		dépenses imprévues	9504	
023		virement à l'investissement	30 101	
042		opérations d'ordre transfert entre sections	3 959	
	6811	<i>dotations aux amortissements</i>	3 959	
		FONCTIONNEMENT RECETTES		
	7478-1	participa° autres organismes-aide aux postes		158 120
	7478-2	participat° autres organismes-aide au fonctionnement		55 000
	7478-3	participat° autres organismes-aide communication-études		55 904
	7472	Participation région		8 000
	7473	participa° Département		60 000
	74751	Participation groupements collectivités		178 540
		TOTAL DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	515 564	515 564
		INVESTISSEMENT		
Chapitres	Articles	Libellé	Dépenses	Recettes
20		immobilisations incorporelles	18 200	
	2051	logiciel	18 200	
21		immobilisations corporelles	15 860	
	2183	matériel de bureau et informatique	8 060	
	2184	mobilier	3 500	
	2188	autres immobilisa° corporelles	4 300	
040		opérations d'ordre de transfert entre sections		
28		amortissements		3 959
	28051	<i>amortissement logiciels</i>		0
	28183	<i>amortissement matériel bureau & informatique</i>		3 959
	28184	<i>amortissement mobilier</i>		0
	28188	<i>amortissement autres immo corporelles</i>		0
021		virement de la section de fonctionnement		30 101
		TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT	34 060	34 060

Adopté à l'unanimité.

➤ Délibération 2015 12 007 – contributions des membres-modalités de versement

Les contributions des EPCI membres du et Conseil départemental de Loire-Atlantique sont celles-ci-après :

CA de la Presqu'île de Guérande Atlantique	8 626 €	4,8 %
CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire	21 957 €	12,3 %
CC Cœur d'Estuaire	3 608 €	2,0 %
CC Cœur Pays de Retz	4 808 €	2,7 %
CC de la Région de Machecoul	2 237 €	1,3 %
CC de Pornic	2 303 €	1,3 %
CC de Vallet	1 881 €	1,1 %
CC d'Erdre et Gesvres	9 308 €	5,2 %
CC du Canton de Candé	2 388 €	1,3 %
CC du Canton de Champtoceaux	3 733 €	2,1 %
CC du Pays d'Ancenis	16 052 €	9,0 %
CC du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-bois	6 745 €	3,8 %
CC Sud Estuaire	6 090 €	3,4 %
CC Loire Divatte	4 502 €	2,5 %
CC Loire et Sillon	5 226 €	2,9 %
Montrevault Communauté	799 €	0,4 %
CC Ouest Anjou	1 430 €	0,8 %
CC Sèvre Maine et Goulaine	1 301 €	0,7 %
Nantes Métropole	75 543 €	42,3 %
TOTAL	178 540 €	100 %

Le comité syndical fixe les échéances de versement pour chaque type de collectivité comme suit :

- Pour Nantes Métropole et le Conseil Départemental de Loire-Atlantique, au 15 janvier (pour l'année 2016 ; une nouvelle délibération express du comité syndical est demandée en ce qui concerne le Département, dont le représentant indique que la date du 15 février serait plus opportune)
- Pour les autres EPCI, au 31 mai de chaque année

Adopté à l'unanimité.

➤ Délibération 2015 12 008 – aides financières AELB –animation-communication-études

▸ Aides aux postes et au fonctionnement

Fonctions	Taux affectation SAGE	Base salariale arrondie	Subvention aide aux postes	Base forfait fonction.	Taux	Subvention aide fonctionnement
secrétaire comptable	50%*80%	37 000	14 800	10 000	50 %	5 000
chargé évaluation	100%*80%	52 000	41 600	10 000	100 %	10 000
responsable communication	60%*80%	51 250	24 600	10 000	60 %	6 000
animateur Aster	33%*60 %	38 000	15 200	12 000	67 %	8 000
animateur Sage 2	100%*80%	39 000	31 200	10 000	100 %	10 000
directrice-animatrice 1	80%*80%	48 000	30 720	20 000	80 %	16 000
TOTAL		255 000	158 120			55 000

▸ Aide à la communication

Postes de dépenses	Montant inscrit BP	Taux subvention	Subvention AELB
Marché externalisé «communication», dép. régie	18 400 €	60 %	11 040 €

▸ Aide aux études

Postes de dépenses	Montant inscrit BP	taux subvention	Subvention AELB
révision du SAGE (étude de gouvernance, diagnostic économique et technique, étude EMA-Pil, étude TBV)	84 000 €	80 %	67 200 €

Le comité syndical sollicite de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, un total de de 269 024 € (en termes de versements effectifs en 2016), montant inscrit au BP 2016, et sollicite la subvention forfaitaire de la Région de 8000 €, le total des subventions externes atteignant ainsi 277 024 €.

Adopté à l'unanimité.

➤ Délibération 2015 12 009 – contrat de ligne de trésorerie

Le comité syndical décide prendre avec le Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre Ouest un tel contrat, aux caractéristiques ci-après :

Montant : 100 000 €

Durée : 12 mois

Taux : Euribor 3 mois moyenne mensuelle + marge

Soit à titre indicatif, ce jour, sur la base EURIBOR d'août 2015 : $0,00\% + 1,40\% = 1,40\%$

CONDITIONS

Mise à disposition des fonds: En une ou plusieurs fois.

Commission d'engagement : 200,00 €

Commission de non utilisation : 0,20 %

Remboursement de la ligne : Selon vos disponibilités et au plus tard à l'échéance des 12 mois.

Règlement des intérêts : Ils sont arrêtés chaque trimestre civil échu.

Ils sont payés trimestriellement et au plus tard le 20 du mois suivant le trimestre civil échu.

Le calcul des intérêts est réalisé sur 365 jours par an.

Adopté à l'unanimité.

- Délibération 2015 12 010 – amortissement des biens –achat matériel informatique GIP Loire-Estuaire -durée d'amortissement

Le comité syndical prend acte du matériel informatique cédé par le GIP Loire Estuaire pour un montant de 3 958.66 € (arrondi à 3 959 €) sur l'exercice 2016 et précise que la durée de son amortissement sera exceptionnellement de un an.

Pour les autres acquisitions propres au SYLOA, il décide de retenir des durées de 3 ans pour les logiciels (c/2051), de 3 ans pour le matériel de bureau et informatique (c/2183), de 3 ans pour le mobilier (c/2184) et de 3 ans pour autre matériel (c/2188).

Adopté l'unanimité.

➤ Délibération 2015 12 011 –création de postes

Filière-grade-indice majoré (réel ou de référence pour les CDI de droit public)	Fonction-métier	Temps travail	Statut
Technique – ingénieur (4 ^{ème} éch- IM 425)	Directeur Syndicat-coordonnateur Sage-Aster	Temps complet	Titulaire FPT
Technique –technicien (6 ^{ème} éch-IM 358)	Animateur-coordonnateur Aster	Temps complet	Titulaire FPT
Technicien principal de 2 ^{ème} cl (5 ^{ème} éch-IM 361)	Même poste que ci-dessus	«	Stagiaire FPT, en détachement (durée 1 an stage sur nouveau grade)
Technique – ingénieur (9 ^{ème} échelon-IM 589)	Chargé de l'évaluation-SIG-ressources informatiques	Temps complet	CDI de droit public
Technique – ingénieur (2 ^{ème} échelon – IM 380)	Chargé de mission SAGE	Temps complet	CDI de droit public
Administrative – attaché (11 ^{ème} éch-IM 626)	Responsable de la communication	Temps incomplet (80 %)	CDI de droit public
Administrative – adjoint administratif principal de 1 ^{ère} cl (6 ^{ème} éch-IM 400)	Assistante administrative et comptable	Temps complet	CDI de droit public

Il est demandé quelle sera la procédure suivie pour les recrutements des personnels temporaires en CDD d'une part et les permanents, en cas de nouvelles embauches-remplacements. D'emblée, il est précisé que le Bureau du SYLOA sera associé à ce type de décision en matière de ressources humaines (durée, montant du salaire, pour un remplacement) et indiqué que pour des postes permanents, le statut de la FPT sera appliqué.

Le comité syndical approuve ces créations de postes au SYLOA à compter du 1^{er} janvier 2016.

Adopté à l'unanimité.

➤ Délibération 2015 12 012 – régime indemnitaire

Primes	Catégories d'agent	Montant annuel de référence de la catégorie	Coefficient maximum catégorie - maximum individuel	Nombre d'agent pour la catégorie	Crédit Global de la catégorie (**)
--------	--------------------	---	--	----------------------------------	------------------------------------

		(*)			
Prime de Service et de Rendement (PSR)	Technicien territorial	1 010,00 €	Néant -200 %		néant
PSR	<u>Technicien principal 2^{ème} classe</u>	1 330,00 €	néant-200 %	1	2 660 €
PSR	Ingénieur	1 659,00 €	Néant-200 %	3	4 977 €
Indemnité Spécifique de Service (ISS)	Technicien territorial	361,90 €	10 – 110 %		néant
ISS	<u>Technicien principal 2^{ème} classe</u>	361,90 €	16-110 %	1	6 369 €
ISS	Ingénieur jusqu'au 6 ^{ème} échelon	361,90 €	28 – 115 %	2	20 266 €
ISS	Ingénieur à partir du 7 ^{ème} échelon	361,90 €	33 -115 %	1	13 734 €
Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	449,28 €	Entre 0 et 8		néant
IAT	Adjoint adm. Princ. 2 ^{ème} classe <u>Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe</u>	476,10 €	Entre 0 et 8	1	3 809 €

Le comité syndical approuve la création de ces primes et indemnités pour le personnel du SYLOA y compris les CDI de droit public, et précise que le sort de celles-ci suivra celui du traitement principal en cas de congé maladie et autres absences.

Adopté à l'unanimité.

➤ Délibération 2015 12 013 – assurance statutaire

Le comité syndical approuve la passation du contrat-groupe passé par le CDG qui couvrira :

- Agents permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L. :
Risques garantis : décès – accident du travail – maladie ordinaire-longue
maladie/longue durée – maternité
Franchise de 10 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire
Taux : 5.30%

- ✧ *Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des agents non-titulaires :*
Risques garantis : accident de service / maladie professionnelle - maladies graves - maternité-paternité-adoption - maladie ordinaire
Franchise : 10 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire
Taux : 1.10%

Le comité syndical indique que la couverture choisie devra être l'option minimale à savoir le traitement indiciaire sans les indemnités.

Adopté à l'unanimité.

- Délibération 2015 12 014 – frais de déplacement du personnel

Le comité syndical indique que les agents du SYLOA seront indemnisés pour leurs déplacements effectués sur ordre de mission, selon les barèmes en vigueur (indemnités kilométriques suivant la puissance du véhicule en CV, et le nombre cumulé de kilomètres) ; « indemnités de missions » pour les frais de repas et d'hébergement, en-dehors de la résidence administrative (Nantes).

Adopté à l'unanimité.

- Délibération 2015 12 015 – prise en charge partielle transport en commun domicile-travail

Le comité syndical décide d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2016, le décret n° 2010-676 sur la prise en charge des titres d'abonnement (à hauteur de 50 %) correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

Adopté à l'unanimité.

- Délibération 2015 12 016 – adhésion au CNAS – titres restaurant

Le comité syndical décide d'adopter pour le personnel du SYLOA le système des « titres restaurants », dont le coût annuel sera de l'ordre de 6 300 € ; à charge pour le Président de choisir l'opérateur (marques : société Edenred pour *Tickets restaurant* ; Sodexo pour *Chèque restaurant* ; société Chèque déjeuner ; société Natixis pour *Chèque de table etc.*).

Il décide par ailleurs d'adhérer au CNAS pour l'action sociale en faveur du personnel, en précisant que la cotisation pour 2016 est d'un montant forfaitaire de 197.89 € par agent soit pour l'année 2016 une dépense de de 1 187 €.

Adopté à l'unanimité.

- Délibération 2015 12 017 – ARTT (aménagement et réduction du temps de travail)

Le comité syndical dans le cadre de l'application de la réglementation sur les « 35 heures », décide de fixer deux variantes pour le droit aux « RTT ». Il fixe également le nombre de jours de congés annuels, tout compris, à 60 j.

La question est posée de savoir si des agents avaient déjà bénéficié d'un CET (Compte épargne temps), s'ils pouvaient en bénéficier au SYLOA. Il est répondu que ce n'est pas le cas et qu'aucun CET n'est transféré.

Adopté à l'unanimité.

Fait à Nantes, le 11 décembre 2015

Affiché au siège (provisoire du SYLOA, au GIP Loire Estuaire au 22 rue de la Tour d'Auvergne 44200 Nantes, puis au siège permanent du SYLOA au 42 quai de Versailles 44000 Nantes), à partir du 11 décembre 2015

Transmis aux EPCI et au Département de Loire-Atlantique membres (pour affichage) le 11 décembre 2015; transmis aux 22 délégués titulaires et 22 délégués suppléants, le 11 décembre 2015

Visé par le **Secrétaire de séance, Jean-Pierre BELLEIL**

Certifié exact par le **Président, Christian COUTURIER**

SYLOA
Syndicat de la Loire Aval
42 Quai de Versailles 44000 NANTES
SIRET : 200 055 127 00019

Suivent les signatures des délégués présents à la séance :

NOM	Prénom	Structure	Émargement
BARAUD	Joël	CC de Vallet	
BELLEIL	Jean-Pierre	COMPA	
BELOUIN	Michel	CC OUEST ANJOU	Excusé
BOUILLANT	Jean-Pierre	CC Sèvre, Maine et Goulaine	Excusé

BRIERE	Chantal	CAP Atlantique	
CAUDAL	Claude	CC de Pornic	
CHAPEAU	Marcelle	CC Sèvre, Maine et Goulaine	Excusée
CHARRIER	Jean	CC de la région de Machecoul	
COUTURIER	Christian	Nantes Métropole	
DOUGÉ	Christophe	Montrevault Communauté	Excusé
FRESNEAU	Guy	CC Cœur d'Estuaire	Excusé
GAUTREAU	Sylvie	CC Sud Estuaire	Excusée
GUILLET	Muriel	COMPA	
HAMEAU	Pascale	C.A.RE.N.E.	Excusée
HENRY	Jean-Yves	CC Erdre et Gesvres	
HERVOCHON	Freddy	Conseil Départemental 44	

JUHEL	Jean-Charles	CC du Canton de Champtoceaux	
LAERNOES	Julie	Nantes Métropole	Excusée
LERAY	Anne	CC Loire Divatte	
LUCAS	Jean-Pierre	CC Cœur Pays de Retz	Excusé
NICOLAS	Jean-Paul	CC Loire et Sillon	
PECOT	Didier	CC du Pays de Pontchâteau – St-Gildas des Bois	
RAYMOND	Alain	4 C (Candé)	
ROBERT	Alain	Conseil Départemental 44	Excusé – Pouvoir
SAGET	Bertrand	4 C (Candé)	Excusé
VANDENBERGHE	Sylvie	Montrevault Communauté	Excusée